



## CARTE MEMBRE AMI

Association ouverte à toute personne physique ou morale n'ayant jamais été domiciliée à Marnand,

selon l'article 14<sup>E</sup>) des statuts

**PART-PAIN à Fr. 50.—** (non remboursable)

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NP/Localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Pour devenir ami du four à pain, il faut s'acquitter d'une finance d'entrée « part-pain » de Fr. 50.— et d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. Les amis du four à pain peuvent participer à l'assemblée générale mais n'ont pas le droit de vote, selon art. 14<sup>E</sup>) des statuts.

Montant à verser sur le compte Four à Pain à la banque Raiffeisen de Payerne IBAN CH03 8047 9000 0166 1116 3

A retourner à : Florence Rossat, Rte de la Gare 3, 1524 Marnand ou flo.alain@hotmail.com 026 668 12 57